

DT3 Réglementation et choix de moteur

Ce nouveau règlement modifie-t-il la manière de choisir un moteur ?

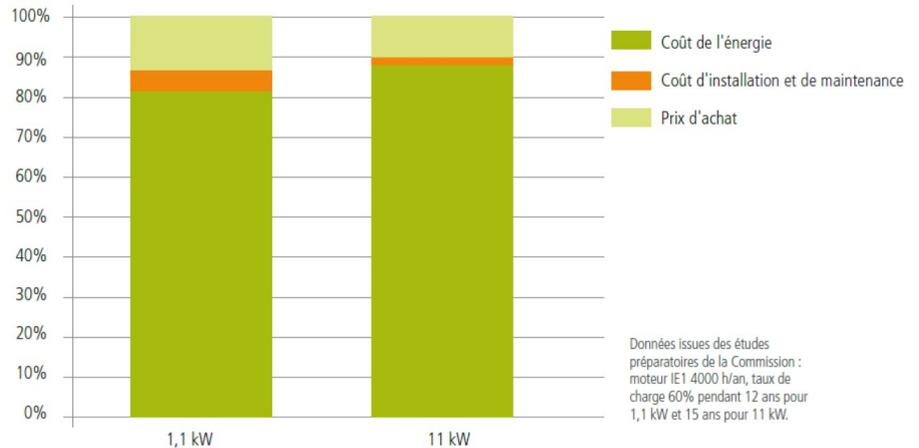
Le principal objectif des exigences d'éco-conception est bien sûr de réduire la consommation électrique des moteurs. Cela se traduit par l'interdiction de commercialiser des moteurs à faible rendement.

Ces nouvelles exigences peuvent entraîner une augmentation du coût initial du moteur. Mais cette augmentation doit être comparée au coût de l'énergie économisée pendant toute la durée de vie du moteur.

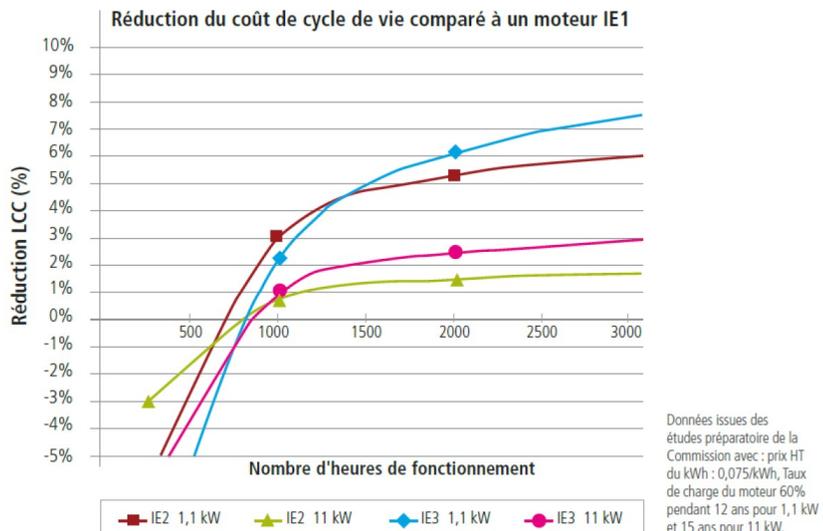
Le coût de l'énergie représente plus de 80% du coût complet d'un moteur alors que l'achat et l'installation représente moins de 20%.

Comme l'énergie consommée par le moteur durant sa phase d'exploitation est également le principal contributeur à son impact environnemental, les moteurs à haut rendement réduisent cet impact de la même manière qu'ils réduisent le coût du cycle de vie complet.

Les études préliminaires ont démontré que le coût du cycle de vie des moteurs à haut rendement (IE2 ou IE3) est inférieur au coût du cycle de vie d'un moteur IE1, dès 800 heures de fonctionnement par an.



Le bon dimensionnement du moteur (en particulier éviter le surdimensionnement) est fondamental pour maximiser le bénéfice environnemental et limiter l'investissement initial.



OUI, le règlement impose dès 2011 le choix de moteur de rendement plus élevé (de préférence IE3), de manière à réduire à la fois l'impact environnemental et le coût du cycle de vie complet.